



## Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Rue de la marne 2 4800 Verviers Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:  
26/09/2024

📅 Prochaine visite avant le:  
26/09/2025

👤 Agent-visiteur:  
Ludovic Morelli

### CONCLUSION : NON CONFORME

#### Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	THOMAS Jean-David
Adresse	Route de la ferme libert 33/2, 4960 Malmedy, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Rue de la marne 2
Adresse	Rue de la marne 2 4800 Verviers Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

#### Identification de l'installation électrique

Adresse	Rue de la marne 2 4800 Verviers Belgique
Code EAN	N-C
Numéro de compteur	5110586
GRD	Ores
Type de locaux	Maison

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Luchthavenlaan 25A/6 1800 Vilvoorde

Tel: +32 2 226 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



## Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020

## Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	5110586
Code EAN	N-C
Liaison compteur-tableau	EXVB 4X16
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	50 A 4P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	Autre (voir description de l'installation)
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre ( $\Omega$ )	
Description de l'installation	1 Disj Diff 300mA 63A 1 Disj 40A 4P 4 Disj 25A 4P 1 Diff 30mA 63A 4P 12 Disj 16A 2P



## Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-001/34900606

Schémas/plans	OK
Liaisons équipotentielles	OK
Test BP du DDR	OK
$\Delta I_n$	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre ( $\Omega$ )	
Isolement ( $M\Omega$ )	0,03
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	OK
---------------	----



## Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
<b>A. Isolement</b>		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.
<b>D. Différentiel</b>		
	Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.
<b>E. Schémas</b>		
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
	Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
<b>F. Tableau électrique</b>		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
<b>I. Appareillage</b>		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
	Les interrupteurs et socles de prises à encastrer dans les parois, doivent être logés dans des boîtes appropriées.	L1: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.; L3: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.

## Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12



## Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



## Annexes

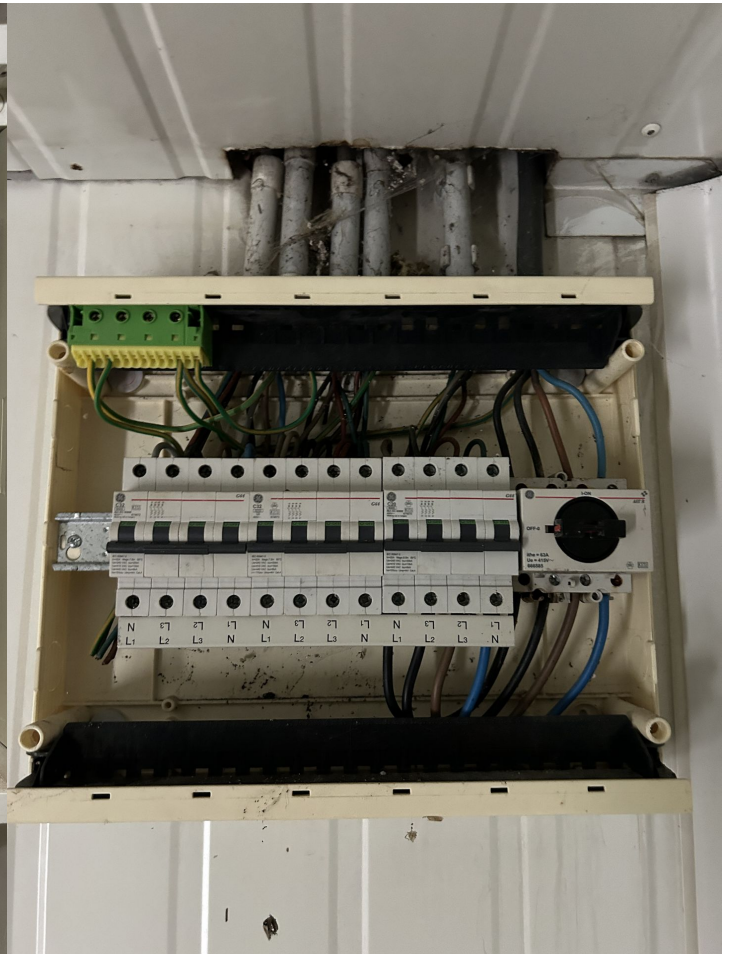
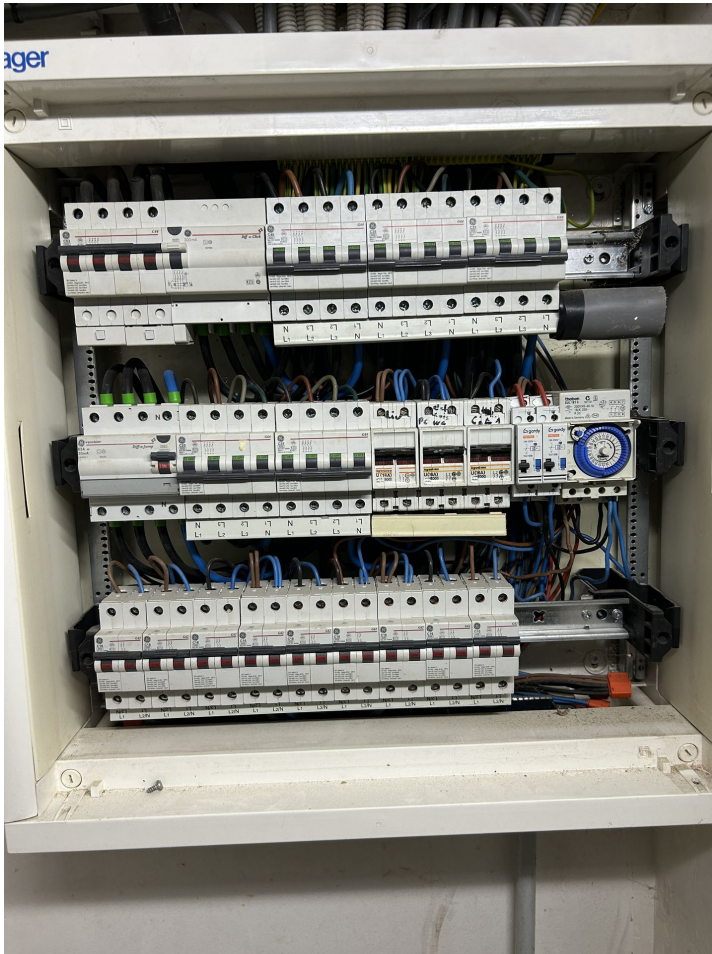





Tableau 1

Tableau 2


Libellé	Photo
---------	-------



Libellé	Photo
Infraction	

Libellé	Photo
Infraction	
Infraction	



Libellé	Photo
Infraction	
Isolement	